ISSN
1245
3293

Louis GILLET et deux de ses maquettes (photos M. DE COOMAN)

Les Moulins de l'Hérault.

Arts et traditions rurales Dossier n° 15

Saint Jean de Buèges le 8.V 95

©Arts et Traditions Rurales : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

LES MOULINS DE SAINT-LEONS*

par

Pierre DAVID

Leur origine se révèle être très ancienne : dans une vente datée de 873-874, faite par Bernard Plantevelue et sa femme Ermengarde à Richard et à sa femme de la villa "Noveliacus", viguerie de Millau, il est question des moulins du lieu que l'on n'appelle pas encore Saint-Léons. Il ne faut pas s'en étonner, les monastères ayant bénéficié très tôt de la présence, à leur proximité, de pareilles usines hydrauliques.

La donation du comte Guillaume au-court-nez, à l'abbaye de Gellone effectuée en 804, confirme le fait.

Des documents du Moyen-Age parlent du moulin de "l'Acoursadou", en 1270, et plus tard, en 1472, du moulin bladier qu'exploite Pierre Gaubert, meunier.

L'époque moderne évoque un bail à cens concernant le moulin de la Grèque consenti en 1566.

Quelques années plus tard, en 1581, Bernard Astorg fait reconstruire un moulin brûlé lors du siège de Saint-Léons par les armées papistes.

Ce dernier moulin n'est autre que le "Moulinau".

---

* Communication donnée à l'assemblée du Cercle Généalogique du Sud-Aveyron, tenue à Saint-Léons, les 10 et 11 septembre 1994

Les Moulins de l'Hérault, Dossier n° 15, 1995, p. 173-188.

Des dénombrements plus tardifs, allant jusqu'au milieu du XIXème siècle, font le point sur le nombre de moulins fonctionnant à diverses époques.
Au XVIIème siècle, le mandement de la terre de Saint-Léons (Saint-Laurent compris) voit s'activer 6 moulins :

Le Moulinau
Le Moulin du Pont (de la Grèque)
Le Moulin Bas
Le Moulin des Cauzits

sur la Muse,
et sur la Musette, son affluent descendant des hauteurs de Saint-Laurent,

Le Moulin du Cayla
et Le Moulin de la Mellière.

En 1809, on recense 7 moulins publics et 3 moulins privés.

En 1852, la Muse active les rouets des Moulins du Bois du Four (moulin Fabry), du Moulinau (moulin Costes), du Moulin Bas (moulin Chaliès) et du Moulin des Cauzits (moulin Gayraud).

Un moulin à resse, à l'existence éphémère, se construit vers 1880, à la Palle.

Le nombre de moulins impressionne : il n'est pas justifié par le nombre d'habitants peuplant la commune (925 en 1841 moment du plein des campagnes) ; il tient à une toute autre réalité : leur faible **production** annuelle.

On sait qu'en 1936-37, l'Office National Inter-Professionnel du blé, nouvellement créé, attribue au Moulin Bas un quota de 1800 quintaux de farine. Le même organisme donne au Moulin de La Roque (minoterie Déjean à Millau) la faculté de produire 27.000 quintaux.

En 1982, la minoterie de Sauret, à Montpellier, dirigée par un Aveyronnais, Mr Passaga, a travaillé 53.000 quintaux de grain qui ont rendu 40.000 quintaux de farine.

Les Moulins de Saint-Léons ont utilisé **l'énergie** produite par le ruisseau de la Muse.
La Muse prend sa source à l'Est du hameau du Bousquet, vers 880 m. d'altitude, coule au pied de Saint-Léons, Saint Bauzély et Castelmus et se jette dans le Tarn en aval de Candas, après avoir parcouru environ 24 kilomètres.
Son débit, mesuré en 1884 par les agents des Ponts et Chaussées, est modeste: les chiffres donnent en volume/seconde 2300 litres en eaux ordinaires, 250 litres à l'étiage, 7086 litres en grandes eaux.

©Arts et Traditions Rurales : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

A cette date, on comptait sur son cours, depuis la source jusqu'à son confluent, 8 usines hydrauliques.

De tout temps, l'utilisation de l'eau de la Muse par les riverains a créé des conflits, matérialisés par d'interminables procès.
On sait, ou on devrait savoir, que l'eau des ruisseaux et des rivières n'appartient pas aux propriétaires riverains : l'eau qui coule appartient à l'Etat.

Sous l'ancien régime, le seigneur en régentait l'utilisation, soit qu'il construise un moulin banal, soit qu'il autorise un particulier à faire tourner un moulin contre versement de redevances.
D'autres usagers, les propriétaires des prairies, réclament eux aussi, leur part d'eau ; pour mettre tout le monde d'accord, le maire de Saint-Léons prend un arrêté, daté du 4 août 1836, **règlementant l'utilisation des eaux de la Muse** qui précise les modalités suivantes :

- du 1er au 25 juin, les eaux seront réservées à l'irrigation, du mercredi au lever du soleil au lundi même heure,
- du 25 juin au 1er novembre, les prés seront irrigués du samedi au coucher du soleil au dimanche même heure,
- tout le reste du temps l'eau sera réservée aux moulins.

Fonctionnement des moulins.

Le musée de Salles-la-Source a sauvé de l'oubli le mécanisme des moulins, en conservant dans ses murs de nombreuses pièces qui vont du simple marteau à repiquer les meules à l'installation complète de moulins munis de tous leurs agrès. La maquette réalisée par Paul Blanc, fils du dernier meunier du Moulinau, reproduit un de ces moulins hydrauliques. Car la caractéristique de nos moulins rouergats se trouve justement dans le fait qu'ils utilisent la force de l'eau donnant le mouvement moteur à une roue, le rouet, placée horizontalement dans la salle voûtée, au sous-sol de l'usine.

Le moulin à vent est pratiquement inconnu sur le Lévezou; l'industriel Fabry en avait installé un, en 1835-36, au Bois-du-Four ; ses ailes tournées vers le vent du midi, fonctionnèrent peu de temps.

Une enquête menée dans le département en 1808-1809, sur ordre du gouvernement, mentionne 1976 roues horizontales, 7 roues verticales et seulement 5 moulins à vent.

©Arts et Traditions Rurales : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Les 1980 roues recensées ne représentent pas autant d'usines, un moulin pouvant abriter plusieurs roues motrices. (ex : le Moulinau = 3 rouets).

Le fonctionnement du Moulinau est des plus simple : on a construit un barrage sommaire dans le lit du ruisseau, environ 500 m. en amont, destiné à détourner une partie de l'eau qui, par l'intermédiaire d'un canal **(lo bezal del moli)** s'accumule dans un réservoir **(la payssière)** située au-dessus du moulin.

Le long du "bézal", on a aménagé des épanchoirs **(las escampadouiras)** servant à maîtriser une trop grande arrivée d'eau ; les longues pluies grossissant le ruisseau, le bézal amène trop d'eau dans la payssière qui risque de déborder, inondant le moulin ; avant la catastrophe, on ouvre rapidement les escampadouires permettant à l'eau de "s'escamper" dans les prés.

Au plus bas du réservoir se situe le **coursier**, seule issue de l'eau, constitué de blocs de grès taillés dans la masse et parfaitement assemblés ; il est enfoui dans le sol et débouche au niveau de la salle hydraulique ; une grosse dalle ferme hermétiquement sa gueule ; dans la dalle sont aménagés de petits orifices d'où partent des tuyaux de bois **(les canelous)** formant robinets que l'on manoeuvre à l'aide de vannes ; la vanne ouverte, l'eau jaillit et tombe en cascade sur les aubes **(les cuillères ou esclops)** de la roue hydraulique **(le roudet)** qui se met en mouvement.
Du centre du roudet s'élève **un arbre vertical** muni à sa partie inférieure d'**un pivot de fer** se logeant dans **la crapaudine** placée sous le roudet et encastrée dans une poutre de chêne **(le banc)** placé horizontalement sur le sol ; le banc sert également de levier que l'on peut baisser ou hausser à volonté, de manière à règler l'espacement des meules.

Toute cette partie de la mécanique prend place dans la salle hydraulique souterraine appelé **le boutge** ; on y accède par une échelle. Une fois son travail accompli, l'eau sort du boutge par l'intermédiaire d'**un canal de fuite** et retourne au ruisseau.

La roue hydraulique actionnée par l'eau entraîne l'arbre qui, lui même communique le mouvement à la meule supérieure, ou **meule volante.** Nous sommes maintenant au rez-de-chaussée du moulin, dans la salle des meules.

La jonction des deux parties du moulin se pratique au niveau supérieur de l'arbre terminé par **un axe de fer** venant se loger au centre de **l'anille,** pièce de fer également, à quatre jambes encastrées sous la face inférieure de la meule volante.

©Arts et Traditions Rurales : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

La meule de dessous ou **meule dormante** ne bouge pas ; elle repose sur de grosses poutres au niveau du sol de la salle des meules.

Un coffrage de bois (**l'ariscle**) recouvre les meules et épouse leurs formes ; il empêche la farine de s'échapper dans n'importe quel sens.

L'ariscle supporte un récipient de bois (**la trémie ou trémuge**) dans lequel le meunier verse le grain à moudre. **Un traquet**, pelle de bois mobile, placé au bas de la trémie, se ferme ou s'ouvre, laissant passage au grain, par un mouvement saccadé que lui imprime **le fusoir.**
Le fusoir fixé sur un étrier prenant appui dans les jambes de l'anille, tourne à la même allure que l'arbre de transmission.
La vibration du traquet, sous l'effet du fusoir, produit **le Tic-Tac du moulin**, bruit caractéristique qui indique au meunier la bonne marche de son moulin.

Le grain libéré par les soubressauts du traquet, tombe dans l'orifice de **l'oeil** de la meule volante et arrive sur la face supérieure de la meule dormante ; il s'écrase sous l'action du frottement des deux meules et la farine, non encore épurée du son qu'elle contient, projetée sous l'effet de la force centrifuge dans l'espace laissé libre entre l'archure et les meules, sort à l'état brut par le seul trou pratiqué dans l'ariscle au niveau des deux meules; on la recueille dans une caisse de bois (**maie ou farinière**) avant de la bluter.

Bail du Moulinau

Indiquons tout d'abord que le Moulinau disposait de trois paires de meules, une pour le froment, une pour le seigle et la troisième pour la mixture.

Ensuite, sachons : que les mesures de Saint-Léons équivalaient, le setier à 67 litres 80 centilitres et la quarte (quatrième partie du setier) à 16 litres 95 centilitres,

: que le prix du setier froment s'élevait à 10 livres, celui du seigle à 8 livres, à la veille de la Révolution,

: que la journée de travail d'un maçon, en 1785, se payait 1 livre 10 sous,

: enfin que la durée du bail pouvait varier selon les époques et était conclu pour 5, 7, ou plus généralement pour 6 ans.

Nous disposons de plusieurs contrats de location, le premier signé en 1631, le dernier datant de 1879.

©Arts et Traditions Rurales : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Dans cette période de deux siècles et demi, on constate de fortes variations des prix de l'afferme : partis d'un loyer avoisinant la moyenne des sommes versées, ils descendent brusquement sans que l'on puisse en expliquer la raison, puis s'envolent spectaculairement et atteignent un sommet, ensuite rechutent immédiatement après, se stabilisent quelques temps, puis continuent à baisser jusqu'au dessous de la moyenne de leur valeur.

Rapidement nous dirons que les deux premiers contrats (1631 et 1746) se payent uniquement en nature :10 setiers froment, 20 setiers seigle et un cochon.

Le troisième contrat (1797) exige le versement d'une somme d'argent: 69 livres en plus des habituelles redevances en nature ; les quatre contrats suivants (1826. 1834. 1840. 1850) font appel à des setiers grain et à de l'argent ; le fermier ne fournit plus le cochon ; en sus du seigle et du froment apparaissent l'avoine et l'orge.

Le contrat de 1850 augmente la somme d'argent et diminue le nombre de setiers grain.

Enfin le dernier contrat - 1879 - se caractérise par la suppression des versements en nature et se limite à un loyer annuel de 500 francs.

Bailleur et rentier s'obligent en outre à respecter certaines conditions consistant généralement :

- pour le propriétaire : à payer les impôts et à tenir le moulin garni de ses meules,
- pour le meunier : à moudre gratuitement le grain du seigneur et de la famille du bailleur,
  : à fumer les pièces de terre proche du moulin, chenevière ou jardin,
  : à creuser un certain nombre de trous pour y planter des arbres,
  : à entretenir les murs en pierre sèche formant clôture.

Généralement, le bailleur autorise le fermier à couper du bois, ceci avec les réserves d'usage et lui demande parfois de lui porter son bois de chauffage ainsi que d'assurer le transport de son vin, provenant de la vallée du Tarn, Compeyre ou Candas.

Le bailleur garantit la jouissance paisible du bien loué que le meunier promet de tenir en bon ménager et père de famille ; tous deux se soumettent aux rigueurs de la loi et particulièrement au petit scel de la ville de Millau.

©Arts et Traditions Rurales : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Il a paru intéressant de comparer le prix de la location du Moulinau avec les prix pratiqués, à peu près aux mêmes périodes dans les moulins du voisinage. Ceci a pu être réalisé grâce à l'obligeance de votre président Maurice Miquel, qui a déniché deux arrentements, l'un concernant les moulins de Castelnau-de-Lévezou (moulins étudiés par Olivier Rossi), l'autre le moulin des Cauzits, dans la commune de Saint-Léons.

Le moulin des Cauzits appartenait en 1641 à la communauté des habitants du hameau ; il fonctionnait toujours en 1852, son propriétaire se nommait Gayraud.
Donc, le 25 octobre 1738, le sieur Antoine Delmas, prêtre (?) habitant du lieu de Saint-Léons, baille à titre d'afferme à Antoine Salgues, travailleur, habitant du village de Barruques, son moulin à 2 (jeux de) meules, situé au village des Cauzits, avec un pré, un jardin, une chenevière, pour 6 années aux conditions suivantes :

Chaque année, le preneur versera 6 quartes froment, 10 quartes seigle, 10 quartes orge et 6 quartes avoine grosse, "le tout beau bled net et marchand et de moulture, mesure de Saint-Léons" qu'il portera au grenier du Sieur Delmas, en trois termes (Noël, St Jean-Baptiste, St Michel) soit au total 8 setiers grain, ainsi que deux paires de poulets et 100 oeufs.
Salgues devra 6 journées de travail, il aidera à rentrer le foin de Delmas dans sa grange et mettra à la disposition de son propriétaire, à six reprises, une monture, cheval ou autre s'il en a. Delmas laissera paître le bétail de Salgues dans deux de ses prés, entre la St Michel et la St André.
Tous les ans, Salgues donnera un petit pourceau, né au moulin; il moudra gratuitement le blé nécessaire pour la dépense de la maison de son propriétaire, en allant à domicile chercher le grain et rapporter la farine.

Le propriétaire payera les impôts du moulin, tailles et censives.

L'inventaire qui suit nous apprend que le moulin fonctionne avec deux jeux de meules, une pour le froment, l'autre pour le seigle. Deux meules sont en mauvais état, le sieur Delmas s'engage à payer la moitié de leur prix.

Les quatre moulins de Castelnau de Lévezou appartiennent à noble François de Blanché de Maignac, sieur de Belvezé, coseigneur du Ram.

Le 26 juillet 1672, son épouse demoiselle Jacquete de la Tour, agissant au nom de son mari, arrente les moulins de Castelnau à Pierre Bruel,

©Arts et Traditions Rurales : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

meunier de Montjaux et à Laurens Ranc, maître charpentier, habitant Castelnau, pour 5 années moyennant la rente annuelle de 39 setiers seigle et 6 setiers froment, mesure de Castelnau, plus un pourceau gras ou bien 10 livres représentant sa valeur. Le payement doit s'effectuer pour le froment 2 quartes chaque mois, pour le seigle en quatre payements égaux tous les trois mois et pour le pourceau à la fête de St André.

Les preneurs acquitteront les tailles du moulin - 10 livres annuelles, dans les mains des Consuls ainsi que le cens dû au seigneur de Castelnau (les d'Arpajon, seigneur de Séverac).
Ils moudront gratuitement le blé nécessaire au château, plus celui d'Antoine Tailhefer (représentant sur place de la famille seigneuriale), ainsi que le blé consommé à la maison du sieur del Ram à Castelnau.
Ils cesseront de s'occuper du moulin à huile (huile de noix) que Jaquette de la Tour baillera à qui bon lui semblera.

Les rentiers entretiendront en bon état les canaux (béal) descendant la montagne du Lévezou jusqu'aux deux étangs (les payssières), et ils porteront au seigneur del Ram un gâteau à chaque grande fête solennelle de l'an. (Cette dernière redevance particulière tombée en désuétude dans les autres moulins, se pratiquait en 1191 aux Moulins de l'Evêque à Montpellier).

Ladite damoiselle s'engage à remettre en état les deux étangs, s'il arrive des ravages d'eau et à fournir le bois nécessaire pour l'usage des moulins. Dans l'afferme est comprise la location de trois jardins et la permission de pouvoir faire une céterée blé au terroir de la Canal "dans l'endroit où il n'y aurat point des arbres".

Nous irons chercher un dernier exemple d'arrentement à Millau, concernant le moulin du Pont Vieux (ou moulin du Roy). Ce moulin dressé sur une des deux piles restante du Pont Vieux, à l'entrée de la Ville, sert souvent d'image de marque à Millau. Le 27 juin 1631, Antoine de Tauriac, seigneur du Monnar, propriétaire et "décrétiste" du moulin du Pont Vieux, arrente son usine au sieur Pierre Jehan dit Fontès, et à Paule Jehan, veuve de Jean Cabantous, meuniers, frère et soeur, pour le terme de 3 années moyennant un loyer de 360 livres. Les fermiers renoncent à toute demande de rabais de loyer, pour cause de guerre civile ou étrangère, de maladies contagieuses, de sècheresse, grêle ou tempête, y compris les inondations qui pourraient interrompre la bonne marche du moulin et le réduire au chômage; ils s'engagent à effectuer les réparations nécessaires à la maison et au moulin.

©Arts et Traditions Rurales : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Le sieur du Monnar pour les récompenser d'abandonner les cas fortuits énumérés ci-dessus et pour les aider à subvenir à l'entretien de l'usine, consent à baisser la rente du moulin à la somme de 300 livres payables en trois versements, le 1er octobre, le 1er janvier, et le 1er avril.
Le moulin du Pont Vieux fait jouer 3 paires de meules, deux meules de pierre de tieure (tuf) pour le froment, 4 meules de brezier (grès) pour le seigle.

Au début de la période révolutionnaire, le même moulin est arrenté, en 1791, pour 500 livres argent par an, 6 quintaux de son et l'obligation de moudre gratuitement le grain de la famille du bailleur. La somme d'argent payable en 4 termes de 125 livres, le sera en argent "monnoyé et non en aucune sorte de papier monnaie" ; si l'on paye en assignat, on versera 25 livres en sus chaque trimestre, soit 100 livres supplémentaires par an.
A cette époque, le Moulin du Pont Vieux travaille toujours avec trois jeux de meules : 2 meules blanches, en pierre de Roquefort, pour le froment ; 4 meules de moulin Rosset, pour le seigle.
La municipalité de Millau, en 1809, estime que le moulin du Pont Vieux peut travailler jusqu'à 25 quintaux métriques par jour, soit une production annuelle comprise dans une fourchette allant de 6 250 quintaux (pour 250 jours de travail) et 7 500 quintaux (pour 300 jours de travail).

Quatre moulins établis sur une distance ne dépassant pas 5 lieues par les extrêmes : un moulin urbain, trois moulins campagnards.
Le moulin urbain assis sur les rives du Tarn, dans la banlieue de Millau.
Les trois moulins campagnards nichés, l'un celui de Castelnau, sur le haut-flanc de la montagne de Lévezou ; le deuxième le Moulinau, au pied de Saint-Léons, commune charnière entre le massif cristallin et le plateau calcaire ; le troisième, appelé des Cauzits, en aval de Saint-Léons, dans la vallée de la Muse entourée du Causse.

Quatre arrentements, presque contemporains, choisis entre les années 1631-1738, écrits par des notaires, sous la dictée de bailleurs sourcilleux, devant des rentiers attentifs, régentent ces usines.

Y-a-t-il **uniformité** dans le contenu de ces quatre actes ?
En ce qui concerne le Moulin du Pont Vieux, nous répondrons de suite, non.
Son propriétaire n'a que faire des redevances payées en nature ; il demande une rétribution en argent, rétribution qu'il consent à rabaisser d'une manière appréciable parce que les meuniers renoncent aux cas fortuits : guerre civile ou

©Arts et Traditions Rurales : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

étrangère, maladies contagieuses ... triste rappel de la période trouble que vient de traverser la ville.

Les baux ayant rapport aux moulins campagnards présentent par contre, beaucoup d'affinités. Le loyer payable en nature, principalement du grain, mais aussi un pourceau, des oeufs, les caractérise ; tous décrivent les services que le meunier s'oblige à rendre au propriétaire : mouture du grain gratuite pour le seigneur et la famille du bailleur, travaux agricoles sporadiques à lui rendre, transport de bois ou de vin, ou encore prêt d'une monture.

Les moulins de Castelnau se distinguent par le maintien d'une vieille coutume féodale : l'offrande d'un gâteau à chaque fête solennelle.
Ils se singularisent également par une forte redevance - 45 setiers grain - justifiée par leur capacité de travail - 4 jeux de meules -- et leur quasi-monopole.

Alors que le Moulinau, équipé de 3 jeux de meules et subissant la concurrence proche se loue pour 30 setiers ; le moulin des Cauzits, moins important - 2 jeux de meules - utilisé par les habitants du hameau principalement, ne paye que 8 setiers.

Les setiers de grain fournis par les meuniers, en guise de loyer, ne sont pas homogènes ; à Castelnau et au Moulinau, le propriétaire demande du seigle et du froment ; au Cauzits, le meunier donne du froment, du seigle, de l'orge et de l'avoine.
Dans tous les cas, l'apport du seigle prédomine sur la fourniture des autres céréales.
Les paysans de la montagne du Lévezou apportent 87% de seigle et 13% de froment aux moulins de Castelnau.
Le moulin de Saint-Léons, entre Causse et Montagne, livre encore 67% de seigle et 33% de froment, malgré la proximité des terres réputées fromentales du Causse Rouge.
Aux Cauzits, les proportions de seigle et orge s'équilibrent à 31%, le froment et l'avoine également, à 19%.

Le prêtre propriétaire du moulin des Cauzits, le noble propriétaire des moulins de Castelnau, le bourgeois propriétaire du Moulinau, adoptent sans se concerter, des attitudes à peu près identiques, que seule l'importance et la situation géographique de leurs usines arrivent à modifier.

©Arts et Traditions Rurales : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Les meuniers. Au début du XXème siècle, les derniers meuniers du Moulinau se nomment :

- Bréfuel, originaire du Vaxac, commune de Vezins (ferme accouplée à un très ancien moulin).
- Eugène Théron, né au moulin de Faral, sur les berges du Vioulou, entre les villages de Mauriac et de Curan, commune de Vezins.

Une fille Théron épouse Eugène Blanc, né le 24 février 1870 au Moulibès, commune de Saint-Bauzély.

Tout comme les Théron, les Blanc sont une famille de meuniers et plusieurs générations ont travaillé au Moulibès, unique moulin de la Muse fonctionnant avec une grande roue verticale de 4 m de diamètre ; l'usine est implantée dans la portion du cours d'eau devenu un fort ruisseau capable d'entraîner une grosse roue remplaçant avantageusement les rouets horizontaux.

On prêtait au Moulibès, une puissance de travail supérieure aux moulins d'amont ; en réalité, il se comportait de la même manière ; la roue motrice entraînait trois jeux de meules, deux pour le blé, une pour l'avoine ; il y avait encore dans ses murs un moulin à huile.

Le prix de la ferme du Moulibès - terres et maisons comprises - s'élevait à 800 livres (bail du 2 mars 1786).

On connaît, par les baux passés au Moulinau, le nom d'autres meuniers :

- en 1631, Antoine Unal (fils du bailleur Guillaume Unal, petits-fils de Pierre Unal, meuniers).
- en 1746, Louis Azemar.
- en 1797, André Ayffre (meunier au Moulinau depuis environ 1755, décédé en 1805).
- en 1826, Jean-Baptiste (on ne sait de lui que le prénom).
- en 1834, Jean Constans (né à Segonsac, commune de Vabres).
- en 1840, Victor Aiffre.
- en 1841, Félix Valès, de la Valette (ancêtre du maire actuel d'Aguessac).
- en 1850, Pierre Aiffre (troisième meunier à porter le même patronyme).
- en 1867, Cyprien Carrière (décédé au moulin en août 1878, remplacé par son frère qui suit) :
- en 1879, Pierre Carrière.

A ma connaissance, aucune généalogie de ces familles de meuniers n'a été réalisée. Afin de pallier à cette lacune, impardonnable aux yeux des

©Arts et Traditions Rurales : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

généalogistes confirmés qui composent cette assemblée, j'ai eu recours aux travaux réalisés par d'anciens meuniers ou de leurs lointains descendants ; je me limiterai à deux emprunts et cela avec l'autorisation des deux auteurs.

Le premier s'appelle Victorin Alauzet, dernier meunier d'une longue lignée d'artisans, plongés dans la farine depuis plusieurs générations. Il habite toujours le moulin de la Tour (Marnhagues-la-Tour) en Aveyron. Je lui laisse la plume :

Généalogie de la famille Alauzet.

"Mes ancêtres sont Jean-Pierre Alauzet, maître meunier au Pont de Palmas depuis 1804, et son épouse Catherine Cormouls, originaire de la paroisse de Trébosc, commune de Montrozier. Jean-Pierre décède le 7 septembre 1848 à 83 ans, Catherine le 14 novembre 1854 à 80 ans. Ils ont eu 5 garçons et 2 filles dont je n'ai que peu d'informations, si ce n'est que leurs parrains de baptême viennent de Trébosc.
C'est l'aîné, autre Jean-Pierre, qui est mon arrière-grand-père ; né le 23 mars 1805, il épouse Justine Raynal et vont exploiter le moulin de la Peyrade, dépendant du domaine des Bourines, à vol d'oiseau, 2 km 500 en aval sur l'Aveyron, du moulin natal.
Ils ont eu 2 garçons et 2 filles qui ont vécu assez longtemps.
L'aîné, encore un Jean-Pierre, né en 1840,était mon grand-père ; viennent ensuite Casimir né en 1842, Emilie née en 1846, Marie née en 1848.

Après un bref passage au moulin de Molène, tout proche, entre le moulin de la Peyrade et celui de Palmas, ils sont venus à Millau en 1863 et y sont probablement restés jusqu'en 1878 environ, au moulin de la Roque. L'arrière grand-père y est mort en 1867, son épouse en 1872 ; les deux filles Emilie et Marie s'y sont mariées en 1866 et 1867 et sont restées à Millau. Marie mariée à Gayraud, a eu 7 enfants, qui ont dû contribuer à ce que Millau compte, actuellement, 40 Gayraud abonnés au téléphone.

Mon grand-père épouse à Millau en 1875, Joséphine Ginesty, du moulin de Mathieu à Curan ; ils vont s'installer, vers 1878, à Aguessac pour exploiter le moulin du Flanguiès. Ils ont trois garçons qui seront meuniers et une fille : Marius né en 1876 à Millau, Léon né en 1877 à Millau, Victor né en 1879 à Aguessac.

Leur père meurt en 1905 à 65 ans, souffrant d'asthme attribué à la poussière de la farine de seigle, peut-être aussi de silicose dû au piquage des meules.

©Arts et Traditions Rurales : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Mon père, Léon, a essayé de le remplacer, mais pour une cause que j'ignore, ils sont tous partis travailler ailleurs ; mon père au moulin des Navech à Broquiès, puis au moulin de Latour/Sorgue - où nous sommes-, où il s'est marié avec Augustine Rayssac, fille du meunier, en 1906 ; ensuite il revient ouvrier au moulin de la Roque à Millau, de 1907 à 1911, afferme le moulin de Séverac dit de la Calsade, du 1er novembre 1911 au 24 juin 1926, où je suis né le 31 décembre 1919, et enfin s'installe définitivement et monte à cylindres le moulin de Latour.

Je lui ai succédé du 1er août 1942 au 31 décembre 1968 pour l'arrêter définitivement.

Quant à mes oncles (Victor tué à la guerre en 1914), ils ont exercé leur profession à Espalion, Lodève, Montpellier, Séverac (avec mon père) et au moulin de Bonneval de 1918 à 1930, près de Lapanouse, à 4 km de Séverac".

J'ai reçu la généalogie "professionnelle" de Victorin Alauzet, par l'intermédiaire de son fils Gérard, habitant Béziers, qui m'écrit parlant de sa famille :

"Cet exemple sur presque deux siècles, montre la continuité que les anciens avaient dans leur métier ; vous pouvez remarquer aussi que les Alauzet épousaient des filles de meuniers :

- Jean-Pierre Alauzet marié avec Joséphine Ginesty du moulin de Mathieu à Curan,
- Léon Alauzet, à la génération suivante, a épousé Augustine Rayssac, du moulin de Latour.

La tradition était bien ancrée dans la famille ... Augustine Rayssac, ma grand-mère, a fait fonctionner avec son père, sa tante, une cousine et un prisonnier allemand, le moulin de la Calsade à Séverac appartenant à Mr de Durand, en l'absence de son mari et de son beau-frère mobilisés à la guerre de 1914.

A cette époque, le moulin recevait 20 à 50 quintaux journaliers de céréales diverses, provenant des fermes des alentours ; chaque client amenait de petits lots qu'il fallait moudre l'un après l'autre, ce qui représente un énorme travail".

On ne peut mieux conclure que le descendant de cinq générations de meuniers.

Le deuxième travail de recherches nous est offert par Xavier Costes qui, dans une brillante étude, dresse la filiation de sa famille, frappée du chiffre sept.

©Arts et Traditions Rurales : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Le récit de la saga des Costes, joliment bien mené, dans un style plein d'humour, fait l'objet d'un livre de 104 pages, illustré de nombreux dessins, oeuvres de l'artiste de la maison, Renée, femme de Xavier et de reproductions de documents d'archives originaux.

L'idée première de l'auteur a été de reconstituer et mémoriser par l'écrit, le passé de ses ancêtres, cela afin de marquer d'une pierre blanche la grande réunion devant rassembler à Saint-Léons le plus grand nombre des descendants d'un certain Jean Costes, marié le 29 janvier 1659 à Jeanne Unal, fille de Guillaume et d'Anne Solignac, propriétaire du Moulinau.

Intitulé "Les 7 racines", pourtant deux dates : 29 janvier 1659-30 juillet 1994, la monographie des Costes, initialement destinée aux membres du clan, mériterait de dépasser le cadre qu'on lui a fixé ; une édition commercialisée intéresserait les généalogistes et autres férus d'histoire qui y retrouveraient un modèle du genre, conçu d'une façon captivante, rendant particulièrement vivante l'histoire de huit générations, perpétuées de nos jours par quelques trois cents enfants, petits-enfants ou alliés, maintenant dispersés dans tout l'hexagone.

Généalogie de la famille Costes.

Nous ne reprendrons pas mot à mot le discours de Xavier Costes. Nous retiendrons l'arrivée à Saint-Léons d'un garçon, Jean Costes, originaire de Salles-Curan, venu un jour de janvier 1659, épouser Jeanne Unal, fille du propriétaire du Moulinau. Le jeune marié s'installe dans sa nouvelle résidence et devient meunier.

La deuxième génération, autre Jean Costes, marié en 1691 à Antoinette Scalier, amène dans la famille une maison à 4 étages surplombant la vallée de la Muse, acquise par Antoinette en 1716, son mari étant absent ; dès lors l'immeuble prend le nom des propriétaires et devient "la maison Costes".

A la troisième génération, le "cap d'oustal" Jean Etienne Costes épouse Ursule Vaquier de la Baume le 25 avril 1717 ; peu de temps après le couple achète, en 1719, le domaine de Lescure, grande ferme déployant 100 hectares sur les pentes du Montseigne.

Le Moulinau, la maison Costes, le domaine de Lescure, trois propriétés qui positionnent une famille, dont on remarquera au passage l'ascension rapide réalisée en l'espace de 60 ans.

©Arts et Traditions Rurales : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Propriétaires nantis, les Costes entrent :

- dans la magistrature : deux avocats en Parlement, Jean-Etienne marié à Marie Pourquery en 1747 ; Jean, son cadet, marié à Louise Layrolle en 1770, l'un viguier de Séverac, l'autre garde archives du même château.

: des avoués : Joseph Léon, marié en 1797 à Anne Fabre, exerce à Millau ; Paul Etienne Achille succède à son père en 1841, Léonce avocat, marié en 1873 à Emilie Lavabre.

deviennent :

- prêtres : Joseph, curé de Compeyre 1757-1810 ; Joseph-Alexandre-Léon ordonné prêtre en 1901, vicaire à Sauclières, St Jean-du-Bruel, curé de Verrière, Azinières puis Saint-Germain.

Le curé de St Germain vend le Moulinau, en 1927, à Eugène Blanc,

embrassent :

- la carrière militaire : Jean-Etienne vélite-grenadier à pied, décédé en 1808 ; Jean-Joseph fusilier du 5ème régiment d'infanterie de ligne décédé en 1823 ; Jean-François Adrien chef d'escadron au 1er régiment de dragons, chevalier puis officier de la Légion d'Honneur en 1861 ; il achète la maison de la place en 1851,

ou occupent :

- les fonctions de maire : Jean-Baptiste, 1824-1833 ; Etienne Marie Léon 1853-1856-1869.

Qu'ils s'expatrient à Séverac ou à Millau ou bien qu'ils choisissent de rester à l'ombre du clocher, les Costes demeurent très attachés au patrimoine familial, particulièrement à leur berceau, le Moulinau.

Ainsi le garde archives de Séverac consacre beaucoup de temps et d'argent à l'entretien des chemins, des murs, du ruisseau, des jardins, des terrasses, pendant l'année 1763.

Son fils Jean-Baptiste prendra en mains le travail du moulin et laissera un cahier relatant la mouture effectuée au Moulinau du 22 mai au 3 octobre 1833.

Avec la génération née dans le dernier quart du XIXème siècle, on assiste au départ des Costes, qui se fixent dans la région de Saint-Etienne.

- Léon Joseph devient sous-directeur, en 1923 de l'usine du groupe Acieries de Firminy ; il s'est marié en 1914 avec Antoinette Penel.
- Benjamin, le dernier Costes né à Saint-Léons en 1895, marié en 1922 avec Sylvie Cadillac, des Fialets, paroisse de Saint-Germain, achève sa carrière à Firminy, comme chef de service des ventes des A.F.Y. ; il décède en 1945, laissant quatre enfants : Marie-Josèphe, Antoinette, Bernard et Xavier.

©Arts et Traditions Rurales : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

En 1994, Xavier et sa femme Renée se portent acquéreurs de la maison Costes qui avait appartenu à la famille de 1716 à 1931.

Bel exemple de fidélité au Rouergue de ses aïeux.

Le meunier surveillant ses meules et le forgeron battant le fer sur son enclume, l'un maîtrisant l'eau, l'autre jouant avec le feu, représentaient dans la société archaïque villageoise, deux personnages typiques.

L'arrêt des moulins, la fermeture des forges, marquent un moment crucial de la longue histoire des communautés rurales.

En 1936, alors que Saint-Léons conservait encore 387 habitants dont 120 groupés dans le chef-lieu, la commune s'animait du travail de trois maréchaux-ferrants, trois charrons, trois charpentiers-menuisiers, un maçon, un sabotier, deux couvreurs, trois épiciers, un boulanger, trois cafés, et deux meuniers. La renommée de ses foires, celle de septembre particulièrement, dépassait largement le cadre du canton.

La fermeture des moulins après la cessation des hostilités de la dernière guerre mondiale - les deux derniers en fonction sur le territoire communal, le Moulinau et le Moulin Bas, s'arrêtent à peu près en même temps, dans les années 1950 - coïncide avec la disparition des quelques commerçants et des derniers artisans vivotant de la clientèle locale.

Démunie d'épicier, de boulanger, de forgeron, de garagiste, de moyen de transport en commun, la commune de Saint-Léons se vide de ses habitants, de recensement en recensement.

Même la messe dominicale ne peut plus être assurée régulièrement par manque de prêtres. L'hiver le chef-lieu semble mort ; l'habitent encore une trentaine de personnes dont la majorité a dépassé la soixantaine ; la mauvaise saison venue, les rares promeneurs circulent dans des rues désertes, bordées de maisons aux volets toujours clos.

La vie continue cependant dans les fermes du Causse et du Lévezou, soutenu par le troupeau de brebis, richesse dernière du pays.

La disparition de tous les services pèse lourd sur une population restée fidèle à la terre. Voiture, téléphone, télévision et maintenant ordinateur essayent de combler le vide actuel. La technique moderne de communication rendra-t-elle supportable la solitude qui étreint nos vieux villages ? L'avenir nous le dira ...

Le Moulinau ou moulin Costes, commune de Saint-Léons (Aveyron), 170 pages, plans, photographies, reprographie : 95 F (franco : 120 F).
Commande à adresser à A.T.R. Domaine des Trois Fontaines 34230 Le Pouget.

©Arts et Traditions Rurales : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)